



Société membre de la compagnie
régionale des Commissaires aux
comptes de Bordeaux

Walter Motard
Sophie Sanderre Motard
Pierre Ribac
David Brachet
Julien Grosse
Thomas Grosse

Associés

SA MULTIMICROCLOUD

**Avenue Henri Becquerel
Parc d'activités Kennedy 1
33 700 Mérignac**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Sommaire

*Rapport sur les comptes annuels
Bilan, Compte de résultat, Annexe*

**RAPPORT SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Multimicrocloud relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivations de la réserve

La commercialisation du logiciel est subordonnée à la capacité de la société à lever les fonds nécessaires au financement des investissements à réaliser pour finaliser le développement du logiciel. Le 7 octobre 2018, la société EUROPEAN FOOD CONSULTING SPRL « EFC » a formalisé par écrit son intention de souscrire à deux augmentations de capital représentant un prix d'émission global de 1 500 K euros. La lettre d'intention précise que la réalisation des dites augmentations de capital devait intervenir au plus tard le 30 novembre 2018, certificat de dépôt des fonds faisant foi. Au jour de notre intervention, les fonds n'ont pas été levés. Il résulte de cette situation une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation de la société. Les comptes annuels ne donnent pas d'information pertinente sur cette incertitude significative, l'annexe aurait dû mentionner ces éléments.

A la clôture de l'exercice, le fonds de commerce n'a fait l'objet d'aucune dépréciation. Si la dépréciation que nous avons estimé nécessaire avait été enregistrée, le fonds de commerce figurant à l'actif du bilan au 31 décembre 2018 serait inférieur de 33 K€ et le bénéfice de l'exercice après impôt sur les sociétés serait diminué du même montant.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation Multi Micro Limitee n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation. Si la dépréciation que nous avons estimé nécessaire avait été

enregistrée, la valeur des titres figurant à l'actif du bilan au 31 décembre 2018 serait inférieure de 18 K€ et le bénéfice de l'exercice après impôt sur les sociétés serait diminué du même montant.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous avons été dans l'impossibilité d'effectuer nos diligences, relatives au contrôle des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place

le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit légal des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bordeaux, le 27 septembre 2019



SARL AUDITORIA
Julien GROSSE
Commissaire aux Comptes

Annexe du rapport : description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 18	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	438 300		438 300	329 400	108 900	33.06
	Fonds commercial (1)	52 147		52 147	52 147		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	8 898	7 395	1 503	4 469	2 966-	66.37-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	28 000		28 000	28 000			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	527 345	7 395	519 950	414 016	105 934	25.59	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 955		1 955	1 955		
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	9 983	2 505	7 477	3 264	4 213	129.08
	Autres créances	18 412		18 412	11 963	6 449	53.91
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	17 676		17 676	62 950	45 274-	71.92-	
Charges constatées d'avance (3)	357		357	984	628-	63.77-	
Total III	48 382	2 505	45 876	81 116	35 239-	43.44-	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	575 727	9 900	565 826	495 132	70 695	14.28	

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**

(1) Dont droit au ball
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2018 12	31/12/2017 18	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 280 000)	280 000	280 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	472 000	472 000		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	388 562-		388 562-	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 476-	388 562-	387 086	99.62
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	361 962	363 438	1 476-	0.41-	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	2 992	3 849	856-	22.25-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 662	52 149	90 513	173.57	
Dettes fiscales et sociales	55 884	71 367	15 483-	21.70-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	2 326	4 329	2 003-	46.27-	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	203 864	131 693	72 171	54.80
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	565 826	495 132	70 695	14.28	

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

203 864 131 693

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 18	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	23 431	8	23 439	35 452	12 013-	33. 89-
Production vendue de biens						
Production vendue de services	151 167	1 602	152 769	192 583	39 814-	20. 67-
Chiffre d'affaires NET	174 597	1 610	176 207	228 034	51 827-	22. 73-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				1 552	1 552-	100. 00-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 502	54	1 448	NS
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			177 709	229 640	51 931-	22. 61-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			11 994	17 764	5 770-	32. 48-
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			69	401	331-	82. 69-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			75 912	286 704	210 792-	73. 52-
Impôts, taxes et versements assimilés			1 687	4 816	3 129-	64. 97-
Salaires et traitements			62 368	226 869	164 501-	72. 51-
Charges sociales			22 054	74 231	52 177-	70. 29-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 966	4 429	1 463-	33. 03-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 188	1 317	129-	9. 77-
Dotations aux provisions						
Autres charges			163	19	145	781. 70
Total des Charges d'exploitation (II)			178 402	616 550	438 148-	71. 06-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			693-	386 910-	386 217	99. 82
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	12	Exercice N-1 31/12/2017	18	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	693		1 441		748-	51. 90-
Différences négatives de change			211		211-	100. 00-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	693		1 652		959-	58. 05-
2. Résultat financier (V-VI)	693-		1 652-		959	58. 05
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 386-		388 562-		387 176	99. 64
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	90				90	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	90				90	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	90-				90-	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	177 709		229 640		51 931-	22. 61-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	179 185		618 201		439 017-	71. 02-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 476-		388 562-		387 086	99. 62

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 565 826.40 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 176 207.49 Euros et dégageant un déficit de 1 475.94- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a procédé au licenciement de la totalité de son personnel.

Les développements informatiques se poursuivent au travers du contrat de prestation informatique conclu avec notre filiale à 100%.

Il est prévu que les développements informatiques du logiciel "restauration" s'achèvent au 30/06/2019, et que les développement "hôtel" se poursuivent en suivant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -
(PCG Art. 831-1/1)

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	381 547		108 900
Installations générales agencements aménagements divers	8 898		
TOTAL	8 898		
Autres participations	28 000		
TOTAL	28 000		
TOTAL GENERAL	418 445		108 900

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			490 447	490 447
Installations générales agencements aménagements divers			8 898	8 898
TOTAL			8 898	8 898
Autres participations			28 000	28 000
TOTAL			28 000	28 000
TOTAL GENERAL			527 345	527 345

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	4 429	2 966		7 395
TOTAL	4 429	2 966		7 395
TOTAL GENERAL	4 429	2 966		7 395

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 966				
TOTAL	2 966				
TOTAL GENERAL	2 966				

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 317	1 188			2 505
TOTAL	1 317	1 188			2 505
TOTAL GENERAL	1 317	1 188			2 505
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 188			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	3 007	0	3 007
Autres créances clients	6 976	6 976	
Impôts sur les bénéfices	12 117	12 117	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 252	5 252	
Débiteurs divers	1 043	1 043	
Charges constatées d'avance	357	357	
TOTAL	28 751	25 744	3 007

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	142 662	142 662		
Personnel et comptes rattachés	34 501	34 501		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 419	13 419		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 199	6 199		
Autres impôts taxes et assimilés	1 765	1 765		
Groupe et associés	2 992	2 992		
Autres dettes	2 326	2 326		
TOTAL	203 864	203 864		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions Ordinaires	0.0140		18 000 000		18 000 000
Actions à BSA	0.0140		1 000 000		1 000 000
BSA	0.0140		1 000 000		1 000 000

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial MULTIMICRO			52 147	52 147	
Total			52 147	52 147	

Le fonds commercial est celui reçu de la société MULTIMICRO à la constitution.

Il comprend notamment la clientèle, le droit au bail de l'activité d'origine de MULTIMICRO.

Il ne fait pas l'objet d'un amortissement, et à la date d'arrêté des comptes, aucun indice de perte de valeur n'a été dégagé, ce qui explique qu'aucune dépréciation n'ait été comptabilisée.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Aucune dépréciation n'est requise sur ces stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 400
Dettes fiscales et sociales	44 908
Total	50 308

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	357
Total	357